



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 août 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 16 octobre 2017 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2018,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours de l'agrégation externe, section Langues de France option Occitan - Langue d'Oc est constitué comme suit pour la session 2018 :

Président

M. Yves BERNABE
Inspecteur général de l'éducation nationale

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Gilda CAITI-RUSSO
Professeur des universités

Académie de MONTPELLIER

Secrétaire Général

M. Jean SALLES-LOUSTAU
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Secrétaire Générale

Mme Marie-José VILLENEUVE
Professeur agrégé

Académie de MONTPELLIER

Membres du jury

M. Rémy GASIGLIA
Professeur des universités

Académie de NICE

Mme Monique GUELL
Professeur des universités

Académie de PARIS

M. Philippe MARTEL
Personne à compétences particulières

Académie de MONTPELLIER

M. Patrick SAUZET
Professeur des universités

Académie de TOULOUSE

Mme Marie-Jeanne VERNY
Professeur des universités

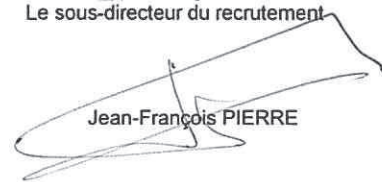
Académie de MONTPELLIER

Article 2 :

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement



Jean-François PIERRE